



PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de

Sainte-Irène

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné,
Marjolaine Pronovost, (GREFFIER OU SEC - TRÈS) directrice générale de la susdite municipalité,

QUE:-

UNE SÉANCE SPÉCIALE
DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-IRÈNE AURA LIEU
LE : 10 DÉCEMBRE 2018
À COMPTER DE 19 H 30,
À LA SALLE MUNICIPALE
362, RUE DE LA FABRIQUE, SAINTE-IRÈNE.

**AU COURS DE CETTE SÉANCE, LE RÈGLEMENT
314-2018 FIXANT LE TAUX DE TAXES ET TARIFICATIONS 2019
SERA ADOPTÉ.**

**TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES SONT INVITÉES À
ASSISTER À CETTE SÉANCE AU COURS DE LAQUELLE LES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL ET LA PÉRIODE DE QUESTIONS
PORTERONT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET.**

**DONNE à
jour de**

**SAINTE-IRÈNE
DÉCEMBRE 2018**

ce 3^{ième}

Secrétaire-Tresorier